

OFFICE DE TOURISME FOREZ-EST

125 Avenue des Sources
42210 Montrond-les-Bains
www.rendezvousenforez.com

**CONVENTION DE DEPOT DE BILLETTERIE N°024/2024 :
SAISON CULTURELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ-EST 2025**

Entre,

Dénomination : Communauté de Communes Forez-Est
Adresse : 6 place Paul Larue – 42 110 Feurs
Structure juridique : EPCI à fiscalité propre
Tél. 04 77 94 25 68
Représenté par : Pierre Véricel, Président
Agissant sous le nom de mandant

SIRET : 200 065 894 000 12
Email : culture@forez-est.fr

Et,

L'office de tourisme Forez-Est - Etablissement Public Industriel et Commercial
Adresse : 125 avenue des Sources - 42210 Montrond-les-Bains - SIRET : 82860246600017
Tél. : 04 77 94 64 74 – l.gattuso@forez-est.com
Représenté par son directeur : Laurent Duclieu, dûment habilité par une délibération du Comité de direction en date du 12/07/2017.
Agissant sous le nom de mandataire

Le mandant confie au mandataire la billetterie dénommée **Saison culturelle Communauté de Communes Forez-Est : Croquette, le 11 janvier 2025 + Vacarme(s) le 14 février 2025 + Au fond de la grange le 15 mars 2025**, et l'autorise à vendre au nom du mandant les billets par le biais de sa solution de billetterie. L'office de tourisme Forez-Est agit explicitement vis-à-vis des tiers en tant qu'intermédiaire transparent en lui révélant systématiquement lors de la vente l'identité du mandant (Nom de l'article sur le ticket de caisse délivré au client).

Le mandant précisera le contingent de billets dédiés au mandataire : **Croquette** : 300 places / **Vacarme(s)** : 100 places / **Au fond de la grange** : 90 places
Le mandataire s'engage à respecter le(s) tarif(s) fixé(s) par le mandant. **Croquette** : tarif unique 7€ et gratuit moins de 12 ans / **Vacarme(s)** : tarif unique 8€ / **Au fond de la grange** : tarif unique 4€ et gratuit moins de 12 ans.

Conditions générales de collaboration :

- I - Durée
La convention conclue entre les 2 parties sera valable 1 an renouvelable par tacite reconduction.
- II – Dispositions relative à la responsabilité
La responsabilité en cas de perte, vol, impayés des objets reste à la charge de l'office de tourisme Forez-Est. Le mandant s'engage à respecter les procédures fixées par le mandataire, notamment la signature de la présente convention et de la clôture de la billetterie.
- III - Annulation
En cas d'annulation du fait du mandant, charge à lui de prévenir et rembourser les clients.
La restitution du montant total des billets vendus au mandant, à la date de l'annulation, et déduction faite du commissionnement convenu, sera conditionnée au remboursement de l'ensemble des clients par le mandataire.
- IV - Paiement
Le mandataire restituera par virement bancaire du trésor public, après signature d'une clôture de billetterie et selon le délai légal, le montant total des ventes. **Aucune commission ne sera appliquée.**
L'Organisateur transmettra un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) et son n° de SIRET à la signature de la présente convention.
- V - Attribution de compétence juridictionnelle
En cas de litige né de l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à le résoudre par la voie amiable. A défaut, le tribunal administratif de Lyon sera seul compétent pour connaître le litige.
- VI – Tous les échanges entre le mandant et le mandataire (clôture...) se feront uniquement par **voie électronique**.

Fait à Montrond-les-Bains, en 2 exemplaires, le 18 novembre 2024.

Le mandataire

**OFFICE DE TOURISME
FOREZ EST**
125, Av. des Sources - 42210 MONTROND LES BAINS
Tél. 04 77 94 64 74
contact@forez-est.com

Le mandant
Organisateur

Tampon et signature obligatoires